



Effico / BNP. Quelles obligations?

Par **Lylyliott**, le **02/06/2013 à 20:38**

Bonjour,

Je sais qu'il y a déjà eu des sujets similaires mais j'ai besoin de réponses relatives à ma situation!

En 2011, cliente à la BNP, je souscris, seule, un crédit voiture.

Le hic: je me sépare et doit donc retrouver un logement en urgence, et engendre beaucoup de frais. Peu à peu, mon découvert se creuse, et au fil des mois, je ne parviens plus à le combler.

En Juin 2012, malgré mes appels et mes courriers, cherchant et proposant différentes solutions pour régler mon problème, je reçois une lettre de la BNP me demandant de payer la somme de 8125 euros, sous 10 jours! Je renvoie donc un courrier afin de trouver une solution. Pour réponse, une lettre de la part d'EFFICO, (plus jamais aucunes nouvelles de la BNP!) suivit d'appels téléphoniques, qui, forcément, ne rassurent pas!

Avec EFFICO, c'est minimum 250 euros de mensualité, sinon rien!

Ne voulant pas avoir plus de problèmes, je m'exécute, depuis le mois d'Aout.

En 2013, au mois de janvier, et février, mon employeur vire mon salaire sur mon ANCIEN compte bancaire (oui, oui, une belle erreur, et deux fois de suite!). J'apprends donc que mon compte n'est pas cloturé, et je bataille pour récupérer mes salaires avec une interlocutrice d'EFFICO, qui m'a mise plus bas que terre. Bien sûr, je me suis assise sur la totalité de la somme, car j'ai eu des frais de ma poche sur cette opération! :

J'ai eu un entretien avec une avocate dans une association (3 min d'entretien montre en main), elle m'a dit: payer, vous n'avez rien d'autres à faire, sans chercher vraiment à comprendre..

Aujourd'hui, cliente dans une autre banque depuis le mois de Juin, alors que tout allé bien, je ne m'en sors plus, et ne voit pas d'issu à l'avenir...

Je me pose donc une question: QUE puis je faire réellement face à cette société?!

Merci à vous d'avoir pris le temps de me lire.